



## **VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

### **RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL**

en réponse à la motion de M. Laurent Kurth et consorts  
« coordonner et compléter l'offre de salles de réunions »

(du 18 janvier 2006)

### **AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères générales,  
Messieurs les Conseillers généraux,

La motion de M. Laurent Kurth et consorts déposée le 28 avril 2003 et dont la teneur était la suivante :

« Coordonner et compléter l'offre de salles de réunions »

*Le 19 février 2003, le Conseil général a accordé au Conseil communal un crédit pour l'étude du projet « Naturama 06 », prévoyant notamment d'affecter les locaux de l'Ancien Stand au Musée d'histoire naturelle. Un amortissement extraordinaire de ce bâtiment a d'ailleurs déjà été réalisé dans cette perspective lors du bouclage de l'exercice comptable 2002.*

*Les sociétés locales ont manifesté à plusieurs reprises leur insatisfaction face au manque de salles communales disponibles pour organiser les activités importantes pour elles (matches aux lotos par exemple, qui contribuent de façon importante au budget de ces associations). La situation insatisfaisante s'aggravera encore avec la réaffectation des locaux de l'Ancien Stand.*

*Le 27 janvier 2003, le Conseil général a autorisé le Conseil communal à acquérir l'ancienne Auberge de jeunesse, dont l'affectation prévoit la mise à disposition du public d'une salle de réunion de 60 places environ. La taille de cette salle ne permet pas de combler le déficit de locaux à disposition des sociétés locales, et encore moins de remplacer la soustraction des locaux de l'Ancien Stand de l'offre dans ce domaine.*

*La Maison du Peuple reste par ailleurs peu attractive et insuffisamment utilisée alors qu'elle est idéalement située en ville et qu'elle offre des surfaces importantes et variées permettant d'y organiser de multiples manifestations.*

*La construction d'un auditorium de plusieurs centaines de places a enfin été évoquée à plusieurs reprises en lien avec les débats concernant l'affectation des anciens abattoirs.*

*Compte-tenu de ce qui précède, le Conseil communal est prié d'étudier la définition d'une politique globale de l'offre de salles de réunion en Ville. Ce faisant, il envisagera en particulier de répondre aux préoccupations suivantes :*

- *améliorer l'attractivité de la Maison du Peuple et lui permettre de retrouver sa vocation de lieu d'échange et de rencontre des différentes communautés de la Ville ;*
- *élargir l'offre de locaux satisfaisant aux besoins des sociétés locales et prévoir une mise à disposition de ces lieux à des conditions correspondant aux ressources de ces associations ;*
- *éviter la multiplication de surfaces sous-utilisées en invitant les propriétaires privés à mettre également à disposition du public les locaux dont ils disposent de façon à participer à l'élargissement de l'offre dans ce domaine ;*
- *intégrer à l'élaboration de cette politique les réflexions concernant notamment l'utilisation de Polyexpo, l'affectation de la future salle de l'ancienne Auberge de jeunesse ainsi que l'éventuelle réalisation d'un auditorium »*

**amendée par le groupe libéral PPN le 24 août 2004 amenant au texte de la motion modifié et accepté sans opposition suivant :**

« Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal est prié d'étudier la définition d'une politique globale de l'offre de salles de réunion en Ville. Ce faisant, il envisagera en particulier de répondre aux préoccupations suivantes :

- **établir, au moyen des ressources actuelles en personnel, une liste des locaux pouvant être mis à disposition des sociétés locales ;**
- **définir les conditions dans lesquelles lesdites sociétés pourront utiliser les surfaces en question ;**
- éviter la multiplication de surfaces sous-utilisées en invitant les propriétaires privés à mettre également à disposition du public les locaux dont ils disposent de façon à participer à l'élargissement de l'offre dans ce domaine ;
- intégrer à l'élaboration de cette politique les réflexions concernant notamment l'utilisation de Polyexpo, **de l'ancienne usine électrique** et l'affectation de la future salle de l'ancienne Auberge de jeunesse **(fin du texte supprimée).** »

a été accepté dans le sens d'une demande d'étude le 24 janvier 2005.

## 1. **PREAMBULE**

Rappelons que les salles dont la gestion est assumée par la Gérance communale sont les suivantes :

- **Ancien-Stand** : grande salle du 1<sup>er</sup> étage avec scène et galerie (capacité : 300 personnes)
- **Halle aux enchères** (100 personnes)
- **Maison du Peuple** :
  - salle du 1<sup>er</sup> étage (100 personnes)
  - Petit Cercle au 2<sup>ème</sup> étage (50 personnes)
  - grande salle au 2<sup>ème</sup> et galerie au 3<sup>ème</sup> étage (450 personnes)
- **Doubs 34, ancienne auberge de jeunesse** :
  - salle au rez-de-chaussée (80 personnes)
  - salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage (24 personnes)
- **Halle Numa-Droz 174, dans l'usine électrique** (500 personnes)
- **CTP**
  - cafétéria (70 personnes)
  - grande halle (500 personnes)
- **CMND7**
  - Cette nouvelle salle est gérée par les écoles
  - petite salle en sous-sol (25 personnes)

Les conditions de location actuelles des salles précitées se détaillent comme suit :

### **Ancien-Stand**

Journée complète	CHF 450.-
Demi-jour (matin ou après-midi)	CHF 100.-
Après-midi et soirée	CHF 360.-
Soirée	CHF 300.-

A titre d'information, cette salle n'a été louée qu'à trois locataires différents en 2005, ce qui représente 42 jours de location.

### **Halle aux enchères**

Journée complète <sup>1)</sup>	CHF 145.-
Demi-jour (matin ou après-midi)	CHF 50.-
Après-midi et soirée	CHF 100.-
Soirée	CHF 60.-

<sup>1)</sup> Dès que la location porte sur plus d'une journée consécutive, le montant de CHF 100.- par jour est perçu, et ce dès le premier jour de location.

La halle aux enchères, bien centrée en ville et très belle architecturalement, a été louée à vingt locataires différents durant l'année 2005 pour des spectacles, soirées, conférences, ventes ou expositions totalisant 58 jours de location. Elle sert également aux votations fédérales, cantonales et communales (21 jours en 2005). Dans ce cas la location est gratuite. Il est important de relever que le sol actuel de la halle en sable de quartz est difficile à nettoyer, raison pour laquelle l'organisation de manifestations avec repas n'est pas autorisée dans cette halle et limite quelque peu sa location pour des soirées d'entreprises ou autres soirées privées. Une étude est en cours pour en améliorer le sol.

### **Maison du Peuple**

<i>Salle du 1<sup>er</sup> étage</i>	journée complète	CHF	260.-
	demi-jour (matin ou après-midi)	CHF	80.-
	après-midi et soirée	CHF	190.-
	soirée	CHF	130.-
<i>Petit Cercle 2<sup>ème</sup> étage</i>	journée complète	CHF	160.-
	demi-jour (matin ou après-midi)	CHF	50.-
	après-midi et soirée	CHF	120.-
	soirée	CHF	80.-
<i>Grande salle 2<sup>ème</sup> étage</i>	journée complète <sup>1)</sup>	CHF	900.-
	demi-jour (matin ou après-midi)	CHF	300.-
	après-midi et soirée	CHF	630.-
	soirée	CHF	400.-

<sup>1)</sup> En ce qui concerne la grande salle, dès que la location porte sur plus d'une journée consécutive, un montant de CHF 800.— par jour est perçu et ce dès le 1<sup>er</sup> jour de location.

Dans le cas d'une location de la grande salle avec service de consommations assuré par un traiteur, la mise en place du mobilier et les frais de conciergerie sont gratuits. En revanche, si le locataire assure lui-même son propre service de consommations de mets et de boissons, il lui incombe de ranger et de restituer les locaux utilisés (bar, cuisine, satellite, etc...) dans le même état où il les a trouvés lors de la prise en possession des lieux. Les locaux seront débarrassés, les sols brossés, la vaisselle et les tables nettoyées. Un constat écrit est effectué par le concierge de la Maison du Peuple lors de la remise des clés au locataire et une décharge est délivrée à ce dernier au moment de la restitution des clés au concierge.

<i>Cuisine 2<sup>ème</sup> étage</i>	journée complète	CHF	160.—
	demi-jour (matin ou après-midi)	CHF	50.—
	après-midi et soirée	CHF	120.—
	soirée	CHF	80.—

Si le locataire utilise la vaisselle, propriété de la Commune, le montant de CHF 1.50 par personne est perçu mais au minimum Fr. 80.--.

<i>Sonorisation</i>	utilisation des installations	CHF	50.-
	mise en place par régisseur	CHF	40.-/h

Le temps de présence effectif du régisseur est facturé après la manifestation.

<i>Ecran cinématographique</i>	CHF	20.-
<i>Piano</i>	CHF	40.-

Ce tarif ne comprend pas l'accordage de l'instrument.

Concernant les matchs au loto (environ 60 par année), l'autorisation a été accordée par les autorités aux sociétés locales de les organiser durant toute l'année et non plus seulement sur une période allant d'octobre d'une année à avril de l'année suivante. Depuis lors, nous observons une nette amélioration quant à la répartition des manifestations dans la grande salle de la Maison du peuple qui peut désormais accueillir de nouveaux locataires pour d'autres activités que celles des matchs au loto uniquement.

S'agissant de l'occupation de la Maison du Peuple en 2005, nous constatons que la salle du 1<sup>er</sup> étage a été louée à 48 locataires différents pour un total de 56 jours de location de la salle, le Petit Cercle a été loué à 142 locataires différents pour un total de 159 jours de location et la grande salle a été louée à 154 locataires différents pour un total de 163 jours de location. La cuisine a été utilisée à 51 reprises. Mis à part les mois de juillet et d'août 2005, où seulement 3 manifestations ont été organisées, la fréquence de location de la grande salle est très élevée, environ 80 %, voire plus (env. 97 % durant les mois d'octobre, novembre et décembre) en raison des matchs au loto d'une part et des fêtes de Noël des sociétés, d'autre part.

Dans l'objectif de rendre la grande salle plus attrayante et d'y amener davantage de lumière, un projet de suppression de la partie Est de la galerie du 3<sup>ème</sup> étage est actuellement à l'étude. Ce projet engendrerait la perte d'une septantaine de places assises, mais donnerait une autre dimension très intéressante à la salle. Un rafraîchissement complet de la peinture serait également nécessaire, car cette salle n'a subi aucune réfection depuis sa rénovation en 1982, hormis les installations de sonorisation et d'éclairage de la scène qui ont été remplacées il y a deux ans.

Dès que le coût des travaux sera chiffré définitivement, nous établirons un rapport que nous soumettrons à votre Conseil pour l'obtention du crédit d'investissement y relatif, dont le financement pourra être assuré, au moins partiellement par la « Réserve pour la création ou l'amélioration de locaux à l'usage de manifestations publiques ».

### **Doubs 34**

<i>Salle rez-de-chaussée</i>	journée complète	CHF	330.-
	demi-jour (matin ou après-midi)	CHF	100.-
	après-midi et soirée	CHF	240.-
	supplément pour cuisine	CHF	100.-
	soirée	CHF	170.-

La mise en place du mobilier, les rangements et les nettoyages sont à la charge des locataires. Les nettoyages peuvent être exécutés sur demande par une entreprise au prix de CHF 40.-/heure.

<i>Salle 1<sup>er</sup> étage</i>	journée complète/soirée	CHF	60.-
-----------------------------------	-------------------------	-----	------

Il est vrai qu'avec l'acquisition de l'immeuble Doubs 34, la Gérance communale a augmenté son offre de salles à louer sur le marché à La Chaux-de-Fonds, en proposant la location d'une nouvelle salle modulable d'une capacité d'environ 80 personnes à des tarifs tout à fait avantageux. Toutefois, malgré son accès facile, la grandeur de cette salle ne permet pas d'accueillir des manifestations qui ne pourraient pas se dérouler à la Maison du Peuple en raison de l'occupation trop importante de la grande salle. Relevons pour information que cette salle située au rez-de-chaussée n'a été louée qu'à 19 locataires différents en 2005 pour un total de 19 jours de location.

### **Ancien Stand**

Dans le cas où le déménagement du MHN interviendrait, la grande salle du 1<sup>er</sup> étage ne pourrait plus être louée.

<i>Grande salle 1<sup>er</sup> étage</i>	journée complète	CHF	450.-
	demi-jour (matin ou après-midi)	CHF	100.-
	après-midi et soirée	CHF	360.-
	soirée	CHF	300.-

### **Halle Numa-Droz 174**

La Gérance communale a reçu très récemment le mandat de gérer et louer la Halle Numa-Droz 174, qui faisait partie de l'usine électrique. Cependant, des travaux devront être entrepris avant de mettre en location ladite halle pour des manifestations drainant beaucoup de public. Il s'agit plus particulièrement de la fermeture des espaces ouverts dans les dalles

et de la sécurisation des barrières de la coursive supérieure Nord, de même que du renforcement des barrières interdisant l'accès au moteur Diesel. Relevons également que des toilettes hommes et femmes, ainsi que des vestiaires ont été réalisés dans le courant du 2<sup>ème</sup> semestre 2004. Dès que les travaux mentionnés ci-dessus auront pu être effectués, cette salle permettra de combler le déficit de « grands » locaux à louer aux nombreux locataires intéressés, notamment aux sociétés locales.

Un accès aux personnes handicapées devra être étudié.

Les prix de location suivants ont été admis :

<i>Grande halle</i>	journée complète	CHF 2'500.-
	demi-jour (matin ou après-midi)	CHF 800.-
	après-midi et soirée	CHF 1'800.-
	soirée	CHF 1'200.-

Lors de la location de la halle à des sociétés, associations, entreprises ou autres locataires établis à La Chaux-de-Fonds, une réduction de 50% est opérée sur les tarifs susmentionnés. En 2005, cette halle n'a été louée que 3 jours. Toutefois, elle a été mise à disposition gratuitement une première fois durant l'hiver passé en faveur de la société EVA Productions pour la construction d'un décor de bateau pour la comédie musicale « Pirates » et une seconde fois du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2005 en faveur de l'association Vivre La Chaux-de-Fonds pour une exposition orientée sur le thème de Noël. Par ailleurs, la gérance communale a enregistré à ce jour plusieurs réservations pour des manifestations qui auront lieu en 2006 et qui porteront sur une dizaine de jours de location.

### **Locaux du CTP**

<i>Cafétéria</i>	journée complète <sup>1)</sup>	CHF 220.-
	par demi-jour (matin ou après-midi) <sup>1)</sup>	CHF 70.-
	après-midi et soirée <sup>1)</sup>	CHF 150.-
	soirée	CHF 100.-
<i>Grande halle</i>	journée complète <sup>1)</sup>	CHF 2'340.-
	demi-jour (matin ou après-midi) <sup>1)</sup>	CHF 700.-
	après-midi et soirée <sup>1)</sup>	CHF 1'700.-
	soirée <sup>1)</sup>	CHF 1'200.-
<i>Halle de lavage</i>	par jour (forfait)	CHF 300.-

<sup>1)</sup> seulement le week-end

### **CMND7**

	journée complète	CHF 250.-
	par demi jour (matin ou après-midi)	CHF 80.-
	après-midi et soirée	CHF 180.-
	soirée	CHF 120.-

La promotion de cette salle est envisagée.

## **Diverses autres salles propriétés de la Commune**

Outre les salles communales susmentionnées, dont la gestion dépend de la gérance communale, les locataires potentiels ont la possibilité de louer la grande salle du Musée international d'horlogerie, d'une capacité de 250 à 300 places, diverses aulas des collèges et salle de gymnastique, ainsi que le Temple-Allemand (environ 150 places). Rappelons la toute dernière construction de l'aula de l'école supérieure du secteur tertiaire (ESTER) qui permettra d'accueillir environ 250 à 300 personnes et qui pourra au besoin être mise à disposition du public le soir. Cette nouvelle salle est dotée d'un foyer permettant aux locataires d'y accéder directement de l'extérieur.

S'y ajoute le complexe de l'Heure bleue qui contient 4 espaces principaux qui peuvent accueillir des manifestations et être mis à la disposition de sociétés ou de groupes :

- *le théâtre*, salle à l'Italienne construite en 1835, fraîchement rénovée selon son décor de 1875. Il peut accueillir 500 personnes réparties entre le parterre et les 3 galeries. La scène, constituée d'un plancher extrêmement modulable et adaptable à toute situation, peut également être utilisée comme lieu de séminaire ou d'exposition.
- *le foyer du théâtre* dont le décor, également rénové, date de 1912 peut accueillir environ 200 personnes. Il est exploitable par le tenancier de la brasserie; un passe-plats entre le foyer et la brasserie permet d'offrir un service traiteur de qualité.
- *la salle de musique*, construite en 1955, a conservé son décor d'origine qui participe d'ailleurs dans une très large mesure à sa qualité acoustique exceptionnelle. Elle peut contenir environ 1'200 personnes.
- *le hall principal*, également rénové dans son décor de 1955 peut accueillir de nombreuses formes de manifestations. L'acoustique a été fortement améliorée lors des derniers travaux de rénovation ainsi que son éclairage modulable et adaptable à toutes sortes de situations; son usage est de surcroît facilité par sa proximité immédiate du trottoir de l'avenue Léopold-Robert

Le projet d'un auditorium aux Abattoirs pour l'accueil de congrès avait été abandonné pour des raisons financières et de manque d'intérêt des investisseurs étrangers à la Commune.

Le projet de la buvette du stade de La Charrière a été abandonné pour l'instant, mais sera repris ultérieurement.

Nous vous rappelons également que pour compléter l'offre de salles de réunions, par un rapport du 28 février 2005 nous avons présenté à votre Conseil une demande de crédit pour l'acquisition du domaine agricole du Gros-Crêt, demande que vous avez refusée.

La politique de subventionnement a été systématisée au début 2006, en tenant compte de différents paramètres (buts lucratif, culturel, associatif, etc.). Cette subvention est octroyée sur demande auprès de la Gérance des immeubles communaux.

Il y a quelques années, la Gérance communale a élaboré une liste des salles à louer à La Chaux-de-Fonds, comprenant une vingtaine de salles différentes de capacités allant de 10 à 600 places, appartenant à des privés, ceci en plus des salles communales qui sont également mentionnées sur la liste en question (voir annexe 1). La gérance communale la distribue largement aux personnes intéressées. De plus, elle figure sur le site Internet de la Ville et a été remise pour distribution à la réception de Tourisme Neuchâtelois.

## **2. CONSÉQUENCES SUR LES FINANCES**

Aucune.

## **3. CONSÉQUENCES SUR LES RESSOURCES HUMAINES**

Aucune.

## **4. RAPPROCHEMENT ET COLLABORATIONS AVEC LE LOCLE**

Aucun.

## **5. ÉLÉMENTS RELATIFS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Aucun.

Ce rapport a été soumis à la Commission des Infrastructures qui l'a accepté à l'unanimité lors de sa séance du 7 février 2006.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, à prendre acte de ce rapport et à classer la motion déposée par M. Laurent Kurth et consorts.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président:  
Didier Berberat

Le Chancelier:  
Sylvain Jaquenoud

Annexe : liste des salles à louer

## Liste des salles à louer à La Chaux-de-Fonds

<b>Noms</b>	<b>Capacités</b>	<b>Adresses</b>	<b>Personnes responsables</b>
Aula du Lycée	300 places	Succès 45	Direction Lycée Blaise-Cendrars, tél. 919.69.37
Cave du P'tit Paris	80-100 places	Progrès 4	M. Juon, tél. 968 65 33
Centre espérantiste	25 places	Postiers 27	M. Silber, tél. 926.74.07
Centre paroissial des Forges	120-250 places	Charles-Naine 11	M. Tripet, tél. 926.90.90
Club 44	25-250 places	Serre 64	Mme Geyer, tél. 913 45 44
Club Migros	10-40 places	Jaquet-Droz 12	Secrétariat école club, tél. 911 10 00
Ferme de la Sombaille 24	40 places	Sombaille 24	Sombaille-Jeunesse, tél. 967 95 55
Grand-Temple	100 places	Cure 9	M. Leimbungut, tél. 968 30 30
Halle aux Enchères	100-120 places	Jaquet-Droz 23	Gérance communale, tél. 967 62 61
Hôtel des Endroits	350 places	Bd des Endroits 96	M. Vogt, tél. 925 02 50
Hôtel Athmos	8-30 places	Léopold-Robert 45	Réception de l'hôtel, tél. 910 22 22
La Combeta	35 places	Ch. de la Combeta 2	Mme Jeanmaire 913 78 46
Maison du Peuple	70-100-500 places	Serre 68	Gérance communale, tél. 967 62 61
Musée international d'horlogerie	250-300 places	Musée 29	Mme Châtelain, tél. 967 68 61
Musée paysan	10-200 places apéritif	Cretêts 148	Mme Skartsounis, tél. 926 71 89
Notre Dame de la Paix	250 places	Commerce 73	M. Cattin, tél. 926 48 74
Paroisse de l'Abeille	30-80 places	Numa-Droz 118	M. Givord, tél. 913 28 70
Polyexpo	2500 pl. / 600 chaises	Cretêts 149	M. Wenger, tél. 926 72 29
Salles du Progrès	30 et 450 places	Progrès 48	M. Studer, tél. 913 62 82 / 078/682 45 60
Salle Saint-Louis	200 places	Temple-Allemand 24a	Mme Roethlisberger tél. 968 33 24
Salles de classes et aulas des collèves	variable	Bellevue, Charrière, Cernil -Antoine, Endroits, Forges, Foulets, Gentianes, Numa-Droz	Administration générale des écoles obligatoires tél. 967 63 61
CIFOM, ESTER, aulas	variable	Serre 62	Direction générale, tel. 919 29 50
CMND 7, cave	25 places	Progrès 35	Administration générale des écoles obligatoires tél. 967 63 61
Temple-Allemand	150 places	Progrès 12	M. Wülser, tél. 967 65 71 Et M. Schori, tél. 967.90.43
Temple Guillaume-Farel	20-100 places	Temple-Allemand 25	Mme Perroulaz, tél. 968 75 42
Temple Saint-Jean	70 places	Helvétie 1	M. Michel Delay, tél. 926.83.62
Théâtre et salle de musique	500 et 1217 places	Léopold-Robert 29	Heure Bleue tél. 912 57 50